



N° d'épreuve FFM _____ **487**
Moto-Club _____ **Moto Club Loudun**
N° d'affiliation _____ **C0523**
Date _____ **Jeudi 30 Mai 2019**
Lieu _____ **Le Grand Maulay, Saint Laon**
Organisateur technique - **GOURMAUD Julien**
E-mail _____ **motoclub.loudun@gmail.com**
Téléphone _____ **06 03 81 07 63**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT Patrice	Licence :	158996
Président du Jury ou Arbitre*	FRANZ Rémy	Licence :	085220
Membre du Jury	SOURISEAU Marc	Licence :	031368
Membre du Jury	BOUTET Michel	Licence :	158994
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	Licence :	006419
Responsable du chronométrage	TEAM FLC Chrono	Licence :	276503

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Mini Cross	7 ans	11 ans	65cc - 85cc 2T	NJC 18€ engmt tro Poitou
85	12 ans	15 ans	85cc 2T	NJC NCO 18€ engmt tro Poitou
125	13 ans		125cc 2T	NCO 28€ engmt tro Poitou
MX2	15 ans		100cc à 150cc 2T	NCO 28€ engmt tro Poitou
			175cc à 250cc 4T	
MX1	15 ans		151cc à 500cc 2T	NCO 28€ engmt tro Poitou
			251cc à 650cc 4T	

Engagement :

Site Internet : <https://ffm.engage-sport.com/>

Contact : GOURMAUD Julien

Téléphone : 06 03 81 07 63 E-mail : motoclub.loudun@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : 12€

Caution :



EPREUVE FFM N° 487
VISA LMPC N° 21.15
ST-LEGER de la MARTINIÈRE ...30.04.19

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)**

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Dr PUJOS Pierre**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **LOUDUN**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Le Grand Maulay**

Adresse **86200 Saint Laon**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1520m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **36m**

Longueur de la ligne droite de départ **65m**

Nombre d'OCP* **20**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **45.**
 En manche : **45.**

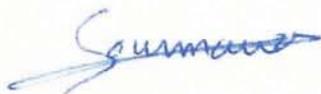
Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : **30.**
 En manche : **30.**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: **27/03/2019**


Visa de la Ligue

Date: **30 avril 2019**



Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
 Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
 E-mail : secretariat.nord@lmna.email

Le 30/04/2019 11:19


Visa de la FFM

Date: **02/05/2019**

Numéro: **19/0502**



EPREUVE FFM N° **487**
 LISA LMPC N° **21-19**
 TELEGER de la MARTINIÈRE **30/04/19**

EPREUVE FFM N° 487

VISA LMPC N° 21-19

ST-LEGER de la MARTINIÈRE 30/04/19



N° d'épreuve FFM 487
Moto-Club Moto Club Loudun
N° d'affiliation C0523
Date Jeudi 30 Mai 2019
Lieu Le Grand Maulay, Saint Laon
Organisateur technique - GOURMAUD Julien
E-mail motoclub.loudun@gmail.com
Téléphone 06 03 81 07 63

ANNEXE Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	GIRAULT Patrice	158996
Délégué de Ligue	FRANZ Rémy	085220
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	006419
Commissaire technique	PINDRAY Françoise	042080
Membre du Jury	BOUTET Michel	158994
Membre du Jury	SOURISSEAU Marc	031368
Responsable du chronométrage	TEAM FLC Chrono	276503
Commissaire de piste	MOREAU Alex	017751
Commissaire de piste	RIVAUD Sophia	263899
Commissaire de piste	DRAPEAU Bruno	232119
Commissaire de piste	DERISSON Alain	173388
Commissaire de piste	GUILMINEAU Sandrine	296933
Commissaire de piste	HAMELIN Stéphane	278883
Commissaire de piste	ROUX Michel	021500
Commissaire de piste	ROUX Emilie	128328
Commissaire de piste	FRADET Richard	065119
Commissaire de piste	LAGRAVE BARREAU Jeannine	197358
Commissaire de piste	SAVARIT Jean Claude	181432
Commissaire de piste	NARQUET Philippe	053478
Commissaire de piste	BERSOULT Aurélien	249429
Commissaire de piste	PONTEJOIE Philippe	136685
Commissaire de piste	ADAM Christian	162240

EPREUVE FFM N° 487

VISA LMPC N° 21.19

ST-LEGER de la MARTINIÈRE 30/04/19



~ 35 ~

N° d'épreuve FFM _____ 487
Moto-Club _____ Moto Club Loudun
N° d'affiliation _____ C0523
Date _____ Jeudi 30 Mai 2019
Lieu _____ Le Grand Maulay, Saint Laon
Organisateur technique - GOURMAUD Julien
E-mail _____ motoclub.loudun@gmail.com
Téléphone _____ 06 03 81 07 63

ANNEXE

Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	BECHU Kleber	207292
Commissaire de piste	BLAUD Marie José	078461
Commissaire de piste	BOUCHET Jacques	117954
Commissaire de piste	BOUEME Michel	004657
Commissaire de piste	BOUEME Sylviane	126556
Commissaire de piste	GUILMINEAU Jacky	398411
Commissaire de piste	RICHIER Dominique	020811

EPREUVE FFM N° 487

VISA LMPC N° 21-19

ST-LEGER de la MARTINIÈRE 30/05/19



- 35 -

N° d'épreuve FFM — 487
 Moto-Club — Moto Club Loudun
 N° d'affiliation — C0523
 Date — Jeudi 30 Mai 2019
 Lieu — Le Grand Maulay, Saint Laon
 Organisateur technique - GOURMAUD Julien
 E-mail — motoclub.loudun@gmail.com
 Téléphone — 06 03 81 07 63

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — Jeudi 30 Mai 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h00	20h30	Contrôles administratifs	Mercredi 29 Mai 2019	3h30
17h00	20h00	Contrôles techniques	Mercredi 29 Mai 2019	3h00
7h00	8h00	Contrôles administratifs	Toutes	1h00
7h00	8h00	Contrôles techniques	Toutes	1h00
8h05	8h25	Essais Libres + Chronos	125	5mn + 15mn
8h30	8h50	Essais Libres + Chronos	85	5mn + 15mn
8h55	9h15	Essais Libres + Chronos	MX1	5mn + 15mn
9h20	9h40	Essais Libres + Chronos	MX2	5mn + 15mn
9h45	9h55	Essais Libres	Mini Cross	10mn
9h55	10h25	Entracte		30mn
10h25	10h50	Manche 1	125	20mn + 1T
10h55	11h15	Manche 1	85	15mn + 1T
11h20	11h45	Manche 1	MX1	20mn + 1T
11h50	12h00	Essais Libres	Mini Cross	10mn
12h00	13h30	Repas		1h30
13h30	13h55	Manche 1	MX2	20mn + 1T
14h00	14h20	Manche 2	85	15mn + 1T
14h25	14h40	Manche 1	Mini Cross	10mn + 1T
14h45	15h10	Manche 2	125	20mn + 1T
15h15	15h40	Manche 2	MX1	20mn + 1T
15h40	16h05	Entracte		25mn
16h05	16h30	Manche 2	MX2	20mn + 1T
16h35	16h55	Manche 3	85	15mn + 1T
17h00	17h15	Manche 2	Mini Cross	10mn + 1T
17h15	17h40	Entracte	Récompenses Mini Cross + 85	25mn

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____

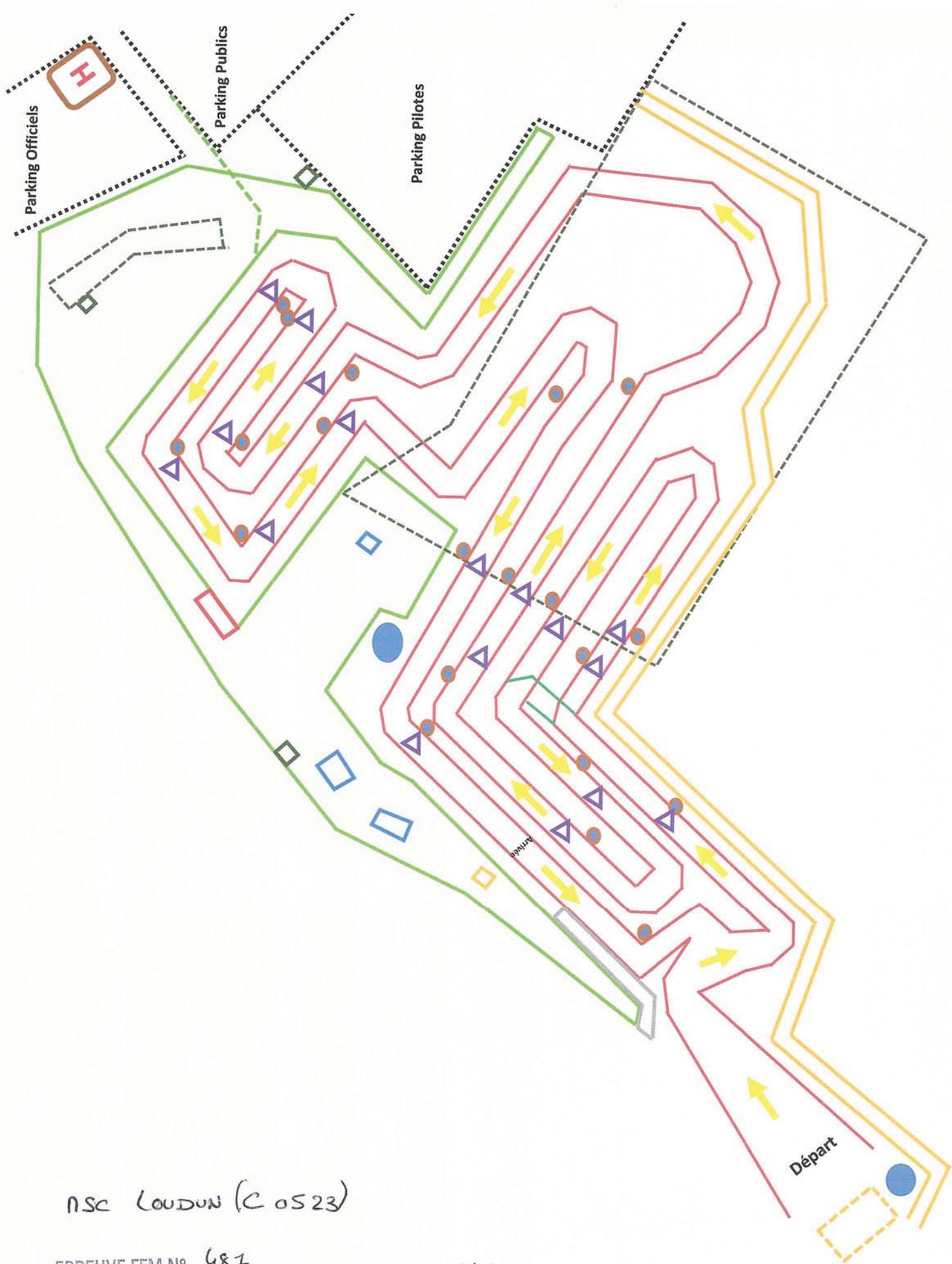
Jeudi 30 Mai 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h40	18h05	Manche 3	125	20mn + 1T
18h10	18h35	Manche 3	MX1	20mn + 1T
18h40	19h05	Manche 3	MX2	20mn + 1T
19h10	19h30	Remise des Prix Fin	125-MX1-MX2	20mn

EPREUVE FFM N° 487

VISA LMPC N° 21-19

ST-LEGER de la MARTINIÈRE 30/04/19



EPREUVE FFM N° 487

VISA LMPC N° 21-19

ST-LEGER de la MARTINIÈRE 30/04/19



-  Chemin accès Départ
-  Park fermé
-  Piste
-  Sens de la piste
-  Obstacles
-  Commissaire de piste
-  Passage échappatoire
-  Tour de chronométrage
-  Buvette / restauration
-  Toilettes
-  Stationnement Secours
-  Piste Hélicoptère
-  Zone Publics
-  Réserves d'eau
-  Zone boisée
-  Délimitation Zones
-  Zone Publics pour entrainements
-  Zone Panneuteur / Mécanique

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 181

ASSURE : MOTO CLUB DE LOUDUN - 86200 MOUTERRE SILLY

COMPETITION : MOTO CROSS DE LOUDUN

LIEU : LE GRAND MAULAY 86200 - SAINT LAON CATEGORIE : NATIONALE

TYPE : MOTOCROSS N° D'AGREMENT : 487

DUREE : 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 30/05/2019 JUSQU'AU : 30/05/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

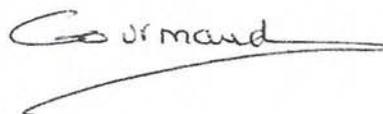
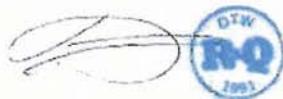
- 6 100 000 € en cas de dommages corporels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

"Police souscrite par la FFM au nom de " MOTO CLUB DE LOUDUN " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited

Le Preneur d'Assurance



Villeurbanne, le 26/03/2019

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decors CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél : 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29
sportmecaniques@gras Savoye.com

Siège Social : Immeuble Quel 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Futeaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 - Télécopie : 01 41 43 55 55 - <http://www.gras Savoye.com>
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros, 311 248 937 RCS Nanterre, N° FR 61311248937,
Intermédiaire Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Europe - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

**PREUVE DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
SOUSCRITE AUPRÈS DE
CERTAINS ASSUREURS DE LLOYD'S, LONDRES
PAR
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)
74 Avenue Parmentier
75011
Paris, France
Tél : + 33 (0) 1 49 23 77 00**

La Fédération Française de Motocyclisme (FFM) (le « Titulaire de la police cadre ») a souscrit une Police cadre auprès de certains Assureurs de Lloyd's, Londres (les « Souscripteurs ») couvrant la Responsabilité légale telle que définie dans la Police cadre de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), ainsi que les bureaux et les adhérents individuels y afférents.

La Police cadre est régie par le Code des assurances, ainsi que par les Conditions générales et particulières qui y sont stipulées. Aux fins de l'application de la Police cadre, les Assureurs désignent comme lieu de leur domicile le bureau de leur Représentant général dont l'adresse est indiquée aux présentes, et acceptent la compétence des tribunaux français.

La présente Preuve d'assurance est délivrée en tant que Notification d'assurance à titre d'information uniquement, elle ne constitue aucunement un contrat d'assurance légal, et est soumise à l'ensemble des clauses, Conditions et Exclusions de la Police cadre qui ont été fournies au Titulaire de la police cadre, dont une copie est disponible pour consultation, sur demande, à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), 74 Avenue Parmentier, 75011, Paris, France ou auprès de Gras Savoye (le Gestionnaire) Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France

Pour toute demande de renseignements de la Partie assurée concernant la couverture de la Police cadre, veuillez contacter le Gestionnaire :

Dominique Brivadier

Gras Savoye, Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20, dominique.brivadier@grassavoye.com

La couverture conformément à la Police cadre est réputée s'appliquer séparément à chaque Bureau et à chaque Adhérent.

La couverture est présentée sommairement ci-dessous.

UMR : **B6991SCO20I7S02**

Numéro de Police cadre : 1579844

Période de couverture : du 29 Septembre 2018 à 00h00 (GMT) au 28 Septembre 2019 à 24h00 (GMT).

EXCLUSION DES SANCTIONS

Aucun (ré)assureur n'est réputé fournir une couverture et aucun (ré)assureur n'est tenu de payer une quelconque demande d'indemnisation, ni fournir aucune prestation en vertu des présentes si l'offre de ladite couverture, le paiement de ladite demande d'indemnisation ou l'offre de ladite prestation est susceptible d'exposer ledit (ré)assureur à une sanction, une interdiction ou une restriction en vertu des résolutions des Nations Unies ou des sanctions, lois et règlements commerciaux et économiques de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique.

RÉSILIATION DU CONTRAT

La Police cadre peut être résiliée conformément aux dispositions relatives à la résiliation telles que stipulées dans la Police cadre.

Veuillez contacter le Gestionnaire dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus pour plus de précisions.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ATTESTATION

1. Il est important de noter que DTW 1991 Underwriting Limited exerçant sous le nom de Just Underwriting Motorsport agit en qualité d'agent des Souscripteurs au titre de la présente assurance (le Titulaire de la couverture).
2. En cas d'enquête ou de demande d'information générale concernant votre police d'assurance, vous devez, en qualité d'Assuré, contacter en premier lieu le courtier en assurance qui a souscrit cette assurance ou le Titulaire de la couverture à l'adresse commerciale ci-dessous :

Courtier : Gras Savoye,
Bât C1 – Pôle Pixel,
26 Rue Emile Decors CS 70120,
F 69628 VILLEURBANNE,
Cedex France,

Titulaire de la couverture : DTW 1991 Underwriting Limited,
71 Fenchurch Street,
London
EC3M 4BS

3. En cas de sinistre ou de tout événement susceptible d'entraîner un sinistre, vous devez le signaler immédiatement, en indiquant le numéro de la Police cadre, à :

DCS Global A Triton Company
1 Friary,
Temple Quay
Bristol
BS1 6EA

Numéro de téléphone : + 44 (0)117 344 5013
Fax : + 44 (0)117 344 5213
E-mail : R&Qmotorsport@triton-global.com

4. La présente police est assurée à 100 % par le Syndicat DTW 1991 de Lloyd's. Par conséquent, si vous souhaitez déposer une plainte officielle, vous devez contacter le Responsable de la conformité du syndicat DTW 1991 de Lloyd's à l'aide d'une des options suivantes :

- a) par écrit (lettre ou courrier électronique) à l'adresse indiquée ci-dessous ; ou
- b) par téléphone au numéro de téléphone indiqué ci-dessous ; ou
- c) sur place (si vous souhaitez parler à quelqu'un en face-à-face, veuillez contacter le syndicat DTW 1991 de Lloyd's au numéro indiqué ci-dessous pour fixer un rendez-vous).

The Compliance Officer (Le Responsable de la conformité)
Syndicate DTW 1991
R&Q Managing Agency Limited
71 Fenchurch Street
London
EC3M 4BS

E-mail : syndicate1991@rqih.com
Tél +44 (0)20 7 977 0876

À réception de votre réclamation, le syndicat DTW 1991 s'efforcera de répondre dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de réception mais ne dépassera en aucun cas le délai de réponse fixé dans les instructions reçues de la part de l'autorité chargée de la réglementation.

Si vous demeurez insatisfait, vous pouvez soumettre l'affaire à Lloyd's. Leur adresse et leurs coordonnées sont les suivantes :

Mandataire Général du Lloyd's
Lloyd's France SAS
8/10 rue Lamennais
75008 Paris
France

Tél : + 33 (0) 1 42 60 43 43
Fax : + 33 (0) 1 42 60 14 41
E-mail : lloydsparis@lloyds.com

Vous trouverez les détails des procédures de réclamations de Lloyd's dans une brochure intitulée « Comment traiterons-nous votre réclamation ? » sur www.lloyds.com/complaints. Ils sont également disponibles à l'adresse ci-dessus.

Si vous demeurez insatisfait après examen de votre réclamation par Lloyd's, vous êtes en droit de transmettre votre réclamation à votre autorité locale chargée de la réglementation, à un médiateur ou à un organisme de règlement de litiges. Sinon, vous êtes en droit de transmettre votre réclamation à l'United Kingdom Financial Ombudsman Service (Service de médiation financière du Royaume-Uni).

Si vous souhaitez obtenir une résolution en tant que personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, son entreprise ou sa profession, en tant que micro entreprise (une petite entreprise dont le chiffre d'affaires ou le bilan annuel est inférieur à deux millions d'euros et dont l'effectif compte moins de dix employés), association caritative dont le revenu annuel est inférieur à 1 million de GBP ou fiduciaire d'une fiducie dont la valeur nette de l'actif est inférieure à 1 million de GBP, vous pouvez transmettre l'affaire à l'organisation suivante :

Le Médiateur de la FFSA
BP 290
75425 Paris Cedex 09
France
Fax : 01 45 23 27 15
E-mail : le.mediateur@mediation-assurance.org

LOI DE 1998 SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (DATA PROTECTION ACT 1998)

Nous avons collecté et nous pourrions poursuivre la collecte de certaines informations sur les personnes physiques au sein de ou liées à votre société et ses filiales (« personnes concernées ») dans le cadre de notre relation avec vous. Ces informations seront traitées à des fins de souscription de votre couverture d'assurance, de gestion de la police, de dispense de conseils sur la gestion des risques et d'administration des sinistres. Nous pourrions être amenés à transférer les informations entre nous, à nos réassureurs, conseillers juridiques, experts en sinistres ou agents à ces fins et autres. Cela peut impliquer le transfert des informations vers des pays ne disposant pas d'une législation de protection des données.

Certaines des informations que nous collectons peuvent être classées « sensibles ». Il s'agit des informations sur les procédures disciplinaires, les condamnations, les jugements ou les activités criminelles présumées.

Les personnes concernées ont un droit d'accès aux, et de correction des, informations leur concernant en notre possession. Si elles souhaitent exercer l'un de ces droits, elles doivent contacter le Responsable de la conformité en matière de protection des données :

DTW 1991 Underwriting Limited t/as Just Underwriting Motorsport
71 Fenchurch Street,
London,
EC3M 4BS

MENTIONS LÉGALES



DTW 1991 Underwriting Limited est un représentant mandaté par R&Q Managing Agency Limited, agréé par l'Autorité de réglementation prudentielle et réglementé par l'Autorité de bonne conduite financière britannique [Financial Conduct Authority] et l'Autorité de réglementation prudentielle [Prudential Regulation Authority].